

## CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À LA BILLETTERIE POUR LA PHASE FINALE 2023 DE L'UEFA YOUTH LEAGUE

### A. INTRODUCTION

#### 1. **But**

Les présentes Conditions générales relatives à la billetterie pour la phase finale 2023 de l'UEFA Youth League (ci-après « Conditions générales ») sont établies afin d'assurer une procédure équitable, juste et efficace concernant l'achat et l'utilisation des Billets pour la phase finale 2023 de l'UEFA Youth League™. La vente et l'utilisation de ces Billets sont soumises aux Conditions générales suivantes et à l'ensemble des autres lois et règlements applicables (tels que définis ci-après sous « Droit applicable » et sous « Réglementation ») relatifs à l'accès et à l'utilisation du Stade de Genève.

#### 2. **Définitions**

<b>Acheteur</b>	Toute personne physique ayant la capacité juridique de conclure un accord relatif à l'achat de Billets pour la phase finale 2023 de l'UEFA Youth League™, conformément aux présentes Conditions générales. Si l'Acheteur a moins de 18 ans, il reconnaît avoir obtenu le consentement de son représentant légal pour l'achat de Billets conformément aux présentes Conditions générales.
<b>Billet</b>	Le billet en papier, électronique « print@home » ou mobile dont le Détenteur de billet est en possession et qui lui offre, conformément aux présentes Conditions générales, le droit d'assister au Match en question le jour indiqué sur ce Billet.
<b>Détenteur de billet</b>	Toute personne en possession légitime d'un Billet, y compris les Acheteurs et leurs Invités éventuels.
<b>Droit applicable</b>	L'ensemble des lois, statuts, dispositions de droit coutumier, règlements, ordonnances, codes, règles, directives, mandats, permis, tarifs et approbations, y compris ceux se rapportant à l'environnement, à la santé et à la sûreté ou aux mesures sanitaires (notamment ceux publiés dans le contexte du COVID-19), de toute autorité gouvernementale ou locale s'appliquant à l'Acheteur, à son Invité et/ou au Détenteur de billet, ou à l'objet des présentes Conditions générales.
<b>Invité</b>	Personne qui accompagne l'Acheteur au Match et à qui un Billet peut être transféré en conformité avec les présentes Conditions générales.
<b>Match</b>	Tout match officiel disputé dans le cadre du Tournoi.
<b>Méthodes d'achat</b>	Les méthodes autorisées au moyen desquelles un Acheteur peut acquérir des Billets et qui sont précisées sur le Site Web.
<b>Parties de l'UEFA</b>	L'UEFA et UEFA Events SA.
<b>Politique de remboursement</b>	La politique de remboursement de l'UEFA en vigueur, qui est disponible pour consultation sur

	<a href="https://fr.uefa.com/uefayouthleague">https://fr.uefa.com/uefayouthleague</a> et sur <a href="https://servettefc.ch/2023-uefa-youth-league/">https://servettefc.ch/2023-uefa-youth-league/</a> .
<b>Prix d'achat</b>	Le montant total du prix d'achat du/des Billet(s) sélectionné(s) par l'Acheteur, y compris la TVA.
<b>Propriétaire du stade</b>	Le propriétaire du Stade et tout opérateur ou locataire du Stade.
<b>Règlement du stade</b>	Le « Règlement du stade de Genève » en vigueur, qui est disponible à l'adresse suivante : <a href="https://fr.uefa.com/uefayouthleague">https://fr.uefa.com/uefayouthleague</a> et <a href="https://servettefc.ch/2023-uefa-youth-league/">https://servettefc.ch/2023-uefa-youth-league/</a>
<b>Réglementation</b>	Désigne, notamment, les dispositions et lois suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- le Règlement du stade ; et/ou</li><li>- les statuts et règlements de l'UEFA applicables au Match concerné.</li></ul>
<b>SFC</b>	Servette Football Club 1890 SA, Route des Jeunes 10, 1212 Grand-Lancy, Suisse, qui est l'organisateur du Tournoi et le vendeur des Billets pour le Tournoi.
<b>Site Web</b>	<a href="https://fr.uefa.com/uefayouthleague">https://fr.uefa.com/uefayouthleague</a> ou tout autre site Web utilisé par les Parties de l'UEFA concernant le Tournoi.
<b>Stade</b>	L'enceinte complète du Stade de Genève, Route des Jeunes 16, 1211 Genève, comprenant l'ensemble des zones dont l'accès est subordonné à la présentation d'un Billet (ou d'un autre dispositif d'accès, le cas échéant).
<b>Tournoi</b>	La phase finale de l'UEFA Youth League™ 2022/23, qui se jouera au Stade les 21 et 24 avril 2023.
<b>UEFA</b>	L'Union des Associations Européennes de Football, dont le siège est sis 46, route de Genève, 1260 Nyon 2, Suisse.
<b>UEFA Events SA</b>	UEFA Events SA, 46, route de Genève, 1260 Nyon 2, Suisse.

## **B. VENTE DE BILLETS**

### **3. Achat de Billets**

- 3.1. Dans le cadre des présentes Conditions générales, le SFC est le vendeur des Billets et l'organisateur du Tournoi. L'UEFA détient les droits commerciaux en relation avec le Tournoi et UEFA Events SA exécute certaines tâches opérationnelles en relation avec le Tournoi.
- 3.2. Tous les billets sont vendus conformément aux présentes Conditions générales et aux conditions générales relatives à la billetterie du SFC, qui sont disponibles à l'adresse <https://servettefc.ch/2023-uefa-youth-league/>.
- 3.3. Un Acheteur peut se procurer des Billets (dans la limite des disponibilités) au moyen des Méthodes d'achat.

- 3.4. Tous les contrats d'achat de Billets sont conclus entre l'Acheteur et le SFC.
- 3.5. L'Acheteur est tenu de fournir ses nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse e-mail et adresse postale pendant la procédure d'achat. L'Acheteur fournira également les nom(s), prénom(s) et adresse(s) e-mail de son/ses Invité(s).
- 3.6. Après avoir choisi le(s) Billet(s) qu'il souhaite acquérir, l'Acheteur indique au SFC par la soumission d'une offre d'achat qu'il souhaite lui acheter le(s) Billet(s) en échange du Prix d'achat. Par cette offre, l'Acheteur reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions générales et les conditions générales relatives à la billetterie du SFC et consentir à s'y conformer.
- 3.7. L'Acheteur ne peut pas acquérir plus de dix (10) Billets, sauf accord contraire avec le SFC ou les Parties de l'UEFA.
- 3.8. L'offre de l'Acheteur d'acquérir un/des Billet(s) conformément aux présentes Conditions générales est acceptée par le SFC à la suite du paiement intégral et valable par l'Acheteur du Prix d'achat correspondant au(x) Billet(s).
- 3.9. L'Acheteur reconnaît et admet que tout achat de Billets est définitif et que (sauf dans les cas où la Politique de remboursement s'applique), aucune annulation, aucun remboursement ni aucun échange ne sont autorisés à la suite du paiement intégral et valable par l'Acheteur du Prix d'achat correspondant au(x) Billet(s).

#### **4. Paiement**

- 4.1. Le paiement des Billets est accepté au moyen des méthodes indiquées à l'Acheteur pendant la procédure d'achat.

#### **5. Distribution des Billets**

- 5.1. Les Billets sont livrés à l'Acheteur de la manière communiquée à l'Acheteur pendant la procédure d'achat.
- 5.2. Les Billets restent en tout temps la propriété de l'UEFA.
- 5.3. Le SFC doit être informé immédiatement, dès réception, de tout cas de Billet défectueux, par exemple lorsque des données sont illisibles. Les Billets défectueux seront remplacés sans frais si les Billets originaux sont retournés/remis au SFC dans leur état d'origine. Ni le SFC, ni les Parties de l'UEFA, ni le Propriétaire du stade ne peuvent être tenus pour responsables de la perte, du vol, de l'endommagement ou de la destruction de Billets après leur remise à l'Acheteur. En particulier, le SFC, les Parties de l'UEFA et le Propriétaire du stade ne sont pas tenus de procéder à un quelconque remboursement de Billets, ni à une quelconque réimpression de Billets.
- 5.4. Tout Billet print@home défectueux, par exemple lorsqu'il est illisible ou qu'une partie de la zone d'impression du Billet manque, sera refusé à l'entrée du Stade. Le SFC, les Parties de l'UEFA et le Propriétaire du stade ne peuvent être tenus pour responsables de Billet(s) défectueux, perdus ou volés, et n'accepteront aucune obligation de réimprimer ou de rembourser ce(s) Billet(s).
- 5.5. Les Billets mobiles défectueux, par exemple les Billets qui ne s'affichent pas en raison d'un smartphone défectueux ou insuffisamment chargé ou les Billets qui présentent des informations personnelles incorrectes, seront refusés à l'entrée du Stade. Le SFC, les Parties de l'UEFA et le Propriétaire du stade ne peuvent être tenus pour responsables de Billets défectueux, perdus ou volés, et n'accepteront aucune obligation de produire à nouveau ces Billets.

## **UTILISATION DES BILLETS**

### **6. Utilisation interdite du/des Billet(s)**

6.1. À l'exception des cas expressément autorisés par l'alinéa 6.2, toute revente, tout transfert ainsi que toute offre ou publicité pour la revente ou le transfert de Billet(s), à titre gratuit ou onéreux, sont strictement interdits sans l'accord préalable écrit du SFC ou des Parties de l'UEFA.

6.2. Les Acheteurs sont autorisés à transférer des Billets à leurs Invités aux conditions suivantes :

- a. l'Acheteur assistera au Match avec son/ses Invité(s),
- b. les Billets sont destinés à un usage personnel,
- c. ce transfert autorisé est effectué à la valeur nominale des Billets, sans rémunération supplémentaire, et
- d. les Invités bénéficiant dudit transfert de Billets acceptent les présentes Conditions générales.

6.3. Les Billets ne peuvent en aucun cas être :

- a. utilisés dans le cadre de toute promotion, publicité, levée de fonds, vente aux enchères, tombola ou à toute autre fin similaire, commerciale ou non ;
- b. utilisés comme prix (ou partie d'un prix) dans le cadre de tout concours, compétition, jeu de hasard (promotionnel), loterie ou tirage au sort ;
- c. combinés et vendus dans le cadre d'un package de biens ou de services ; ou
- d. combinés et vendus dans le cadre d'un package de voyage ou d'hospitalité (par exemple, une formule combinée vol-hôtel-Billets).

6.4. Les Détenteurs de billet ne peuvent en aucun cas :

- a. faire la publicité ou la promotion des Parties de l'UEFA, de l'UEFA Youth League™, du Tournoi ou d'un ou plusieurs Match(es) ;
- b. promouvoir, offrir, distribuer, vendre ou proposer à la vente tout produit ou service à l'intérieur du Stade ou via l'affichage de messages commerciaux sur tout support introduit dans le Stade, notamment des vêtements ; ni
- c. exploiter toute opportunité promotionnelle ou marketing en lien avec le(s) Billet(s).

Afin de lever toute ambiguïté, aucune mise en avant d'une marque par un Détenteur de billet, à des fins promotionnelles ou marketing quelles qu'elles soient, n'est autorisée dans le Stade.

6.5. Tout Billet acquis ou utilisé en violation du présent article 6 et/ou de l'article 11 des présentes Conditions générales sera annulé, et toute personne cherchant à utiliser ce Billet sera considérée en infraction et se verra refuser l'entrée dans le Stade ou sera expulsée de celui-ci sans droit à un remboursement, et des poursuites pourront être engagées contre elle. Toute vente ou tout transfert non autorisé(e) de Billet(s) peut être signalé(e) à la police.

6.6. Toute violation des présentes Conditions générales, du droit applicable et/ou de la Réglementation habilite le SFC ou les Parties de l'UEFA à annuler et invalider le Billet ainsi que tout autre Billet pour le Tournoi attribué(s) au Détenteur de billet, sans droit à un remboursement.

## **7. Accès au Stade**

7.1. L'accès au Stade sera autorisé aux heures indiquées sur le Site Web.

7.2. L'accès au Stade est :

- a. autorisé sous réserve du respect :
  - i. des présentes Conditions générales ;
  - ii. du Règlement du stade ;
  - iii. de toute mesure ou politique sanitaire en vigueur ;
  - iv. du Droit applicable (réglementation statutaire ou autre, y compris les exigences en matière de santé et de sûreté et toute mesure sanitaire dans le contexte du COVID-19) régissant l'accès au Stade ou la présence dans le Stade, la présence au Match, l'utilisation des Billets, le certificat général de sécurité et tout certificat de sécurité spécifique s'appliquant au Stade, délivré par toute autre autorité ou organisation compétente en matière d'organisation du Match dans le Stade ; et
- b. autorisé sur présentation d'un Billet valable pour chaque personne (quel que soit son âge) et, sur demande, d'une pièce d'identité valable avec photographie (passeport ou carte d'identité nationale).

7.3. Toute sortie du Stade est définitive.

7.4. Toute violation des présentes Conditions générales par un Détenteur de billet sera considérée comme une infraction et donnera au SFC et aux Parties de l'UEFA le droit d'expulser ledit Détenteur de billet du Stade, sans droit à un remboursement.

## **8. Comportement dans le Stade**

8.1. Pour des raisons de sécurité, toute personne assistant au Match, sur demande des stadiers, du personnel de sécurité et/ou de toute autre personne légalement autorisée représentant l'organisateur du Match, doit :

- a. présenter un Billet valable ainsi qu'une pièce d'identité valable avec photographie (p. ex. passeport ou carte nationale d'identité) ;
- b. se soumettre aux inspections, fouilles corporelles et contrôles demandés – y compris faisant appel à des aides techniques – destinés à garantir qu'elle n'est pas en possession d'objets dangereux, illégaux ou interdits. Le personnel de sécurité, les stadiers et/ou la police sont habilités à fouiller les vêtements de toute personne ainsi que tout objet en sa possession ;
- c. se conformer à toutes les instructions et les directives émises par ces personnes ;
- d. respecter l'ensemble des mesures et politiques sanitaires en vigueur dans le Stade et suivre les instructions du personnel de sécurité, des stadiers, de la

police et/ou de toute autre personne dûment autorisée dans le Stade en relation avec les mesures sanitaires et d'hygiène ; et

- e. se soumettre, le cas échéant, à tout contrôle de sécurité réalisé dans l'enceinte du Stade.
- 8.2. Dans le Stade, il est strictement interdit d'exprimer ou de diffuser des messages injurieux, racistes, xénophobes, sexistes (à l'égard des hommes ou des femmes), religieux, politiques ou tout autre message interdit/illicite, en particulier des messages de propagande discriminatoire, ou d'être en possession de tout matériel véhiculant de tels messages.
- 8.3. Le Règlement du stade contient des listes détaillées des articles et des comportements interdits, et chaque Détenteur de billet doit respecter toute restriction qui y figure. Des extraits des présentes Conditions générales et/ou du Règlement du stade, ou des pictogrammes illustrant les comportements et les objets non autorisés peuvent également être reproduits sur le Billet et doivent être intégralement respectés par le Détenteur de billet.
- 8.4. Il est strictement interdit d'adopter notamment les comportements suivants dans le Stade :
- a. occuper des zones ou accéder à des zones qui sont fermées au public et dont l'accès est interdit en vertu de la catégorie de Billet attribuée au Détenteur de billet ;
  - b. restreindre la circulation ou s'attarder dans les zones de libre circulation, les chemins ou les chaussées, les entrées ou les sorties des zones visiteurs, ou les issues de secours ; et/ou
  - c. adopter tout autre comportement qui pourrait mettre en danger toute personne dans le Stade.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour plus de détails sur le comportement exigé, les Détenteurs de billets se référeront au Règlement du stade.

- 8.5. Les supporters des équipes participant au Match peuvent ne pas être séparés dans le Stade, et chaque Détenteur de billet accepte donc d'agir de manière responsable, conformément aux directives de sûreté et de sécurité communiquées par le SFC, les Parties de l'UEFA et/ou le Propriétaire du stade.

## **9. Enregistrement d'images et de sons**

- 9.1. Tout Détenteur de billet assistant au Match dans le Stade admet être informé qu'il peut être photographié, filmé ou enregistré par les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade, et/ou par tout tiers désigné, qui aura le droit, sans limite de temps et pour la période maximale autorisée par le droit applicable, d'utiliser, de diffuser et de publier, sans obligation de paiement ni d'autre forme de rétribution, la voix, l'image et le portrait du Détenteur de billet, et d'accorder des licences portant sur ces éléments, au moyen de séquences audio et/ou vidéo en direct ou enregistrées, de la diffusion ou de tout autre type de transmission ou d'enregistrement, de photographies ou de tout autre type de technologie des médias, actuelle ou future.
- 9.2. Aucun Détenteur de billet n'est autorisé à recueillir, à enregistrer ni à transmettre quelque son, image et/ou description du Stade ou du Match que ce soit (ainsi que tout résultat et/ou statistique du Match) autrement que pour son usage exclusif, personnel et privé (afin de lever toute ambiguïté, il ne peut par exemple pas enregistrer ni transmettre quelque son, image et/ou description du Stade que ce soit à des fins

commerciales). Il est strictement interdit de distribuer par le biais d'Internet, de la radio, de la télévision ou au moyen de toute autre technologie médias, actuelle ou future, tout son, image, donnée, description, résultat et/ou statistique du Match, intégralement ou partiellement, ou d'assister toute(s) personne(s) accomplissant de telles activités. Les droits d'auteur, les droits sur les bases de données et tout autre droit de propriété intellectuelle sur tout enregistrement et/ou toute transmission non autorisés en vertu de cet alinéa reviennent (par la présente attribution de droits futurs) à l'UEFA. Lorsque cette attribution n'est pas possible en vertu du droit applicable, le Détenteur de billet accorde à l'UEFA l'autorisation exclusive, irrévocable et exempte de redevance d'utiliser ces droits d'auteur, ces droits sur les bases de données et ces autres droits de propriété intellectuelle. Tout Détenteur de billet accepte en outre (si et quand les Parties de l'UEFA le lui demandent) de signer tout document et de prendre toute mesure nécessaire pour attribuer l'ensemble des droits, titres et intérêts portant sur ces droits à l'UEFA, intégralement et sans aucune charge ni frais.

## **C. AUTRES QUESTIONS**

### **10. Responsabilité**

- 10.1. Si les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade enfreignent leurs obligations (en vertu des présentes Conditions générales ou de toute autre réglementation applicable), les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade sont responsables uniquement de la perte ou du dommage subi par le Détenteur de billet qui pouvait être raisonnablement prévisible à la suite de cette violation. Les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade ne sont responsables d'aucune perte ni d'aucun dommage qui ne pouvait être raisonnablement prévisible ou imaginable au moment où l'Acheteur a conclu l'accord d'achat conformément aux présentes Conditions générales.
- 10.2. Nonobstant l'alinéa 10.1 et sous réserve de l'alinéa 10.5, les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade ne sont pas responsables d'éventuelles pertes commerciales, et les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade ne sauraient être tenus pour responsables vis-à-vis du Détenteur de billet de toute perte de bénéfices, perte d'une affaire, interruption d'une affaire commerciale ou perte d'une opportunité commerciale.
- 10.3. Sous réserve de l'alinéa 10.5, dans tous les cas, dans les limites de la législation en vigueur, les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade excluent par les présentes toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de préjudice affectant un Détenteur de billet et/ou ses biens, notamment toute perte et tout dommage indirects ou consécutifs, y compris les coûts d'activités de divertissement, les frais de voyage ou d'hébergement, même si la perte ou le dommage : (a) advient dans le cours normal des événements ; (b) est raisonnablement prévisible ; (c) peut être anticipé(e) par les parties ; ou autre.
- 10.4. Sous réserve de l'alinéa 10.5, les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade ne peuvent pas être tenus pour responsables d'une éventuelle interruption et/ou vue restreinte du Match causée par (i) la position dans le Stade et/ou (ii) les actions d'autres spectateurs.
- 10.5. Nonobstant toute disposition des présentes Conditions générales, les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade ne cherchent pas à exclure ni à limiter leur responsabilité : (a) en cas de fraude ou de représentation frauduleuse ; (b) en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence des Parties de l'UEFA, du SFC et/ou du Propriétaire du stade ou de leurs représentants, employés ou agents ; ou (c) pour toute autre question pour laquelle la loi n'autorise pas à exclure ni à limiter la responsabilité.

10.6. Aucune disposition des Conditions générales ne peut porter atteinte aux droits statutaires du Détenteur de billet.

## **11. Spectateurs non autorisés**

11.1. Les Détenteurs de billet sont autorisés à assister au Match uniquement aux conditions suivantes :

- a. ils ne font pas partie des Personnes exclues (telles que définies à l'article 11.2) ;
- b. ils ont obtenu leur Billet conformément aux présentes Conditions générales ;
- c. ils respectent toute exigence et/ou toute déclaration (y compris toute déclaration épidémiologique, le cas échéant) dans le contexte du COVID-19 qui leur est notifiée et/ou qui est notifiée à l'Acheteur par le SFC ou les Parties de l'UEFA ;
- d. le cas échéant, ils ont obtenu un visa valable pour entrer dans le pays où se déroule le Tournoi ; et
- e. lorsqu'ils voyagent à destination du pays où se déroule le Tournoi, ils respectent toutes les exigences en vigueur concernant l'entrée dans ce pays (y compris toute exigence prévue par la législation locale pour pénétrer sur le territoire et voyager à l'intérieur de celui-ci et/ou toute exigence définie dans le contexte du COVID-19).

Afin de lever toute ambiguïté, les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade ne peuvent pas être tenus pour responsables des pertes et des dommages subis par un Détenteur de billet s'il ne respecte pas les dispositions du présent alinéa 11.1 et/ou s'il n'obtient pas les documents nécessaires, le cas échéant.

11.2. Aux fins du présent article 11, le terme « Personne exclue » désigne :

- a. toute personne à laquelle l'affiliation au club de supporters de son équipe nationale de football a été refusée ;
- b. toute personne faisant l'objet d'une interdiction de football administrative ou judiciaire en vertu du droit suisse ;
- c. toute personne interdite par l'UEFA, la FIFA, toute instance dirigeante du football ou toute autre instance de se rendre ou d'assister à un match de football officiel ;
- d. toute personne étant sous le coup d'une interdiction d'assister à des événements dans le Stade prononcée par l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade ;
- e. toute personne dont les clubs participant au Match estiment qu'elle ne devrait pas recevoir de Billet (notamment les personnes contre lesquelles une interdiction de stade a été prononcée par un club participant) ;
- f. toute personne dont les autorités publiques compétentes considèrent qu'elle ne devrait pas recevoir de Billet pour des raisons de sûreté et de sécurité ; et
- g. toute personne qui n'a pas respecté ou qui ne respecte pas les présentes Conditions générales.

## **12. Protection des données**

12.1. Par l'achat de Billets, l'Acheteur :

- a. reconnaît et admet que les données personnelles fournies lors de la procédure d'achat des Billets et, le cas échéant, le(s) nom(s) de son/ses Invité(s) fourni(s) conformément aux présentes Conditions générales sont traités par le SFC et seront saisis dans une base de données du SFC aux fins de l'organisation et du déroulement du Tournoi (en particulier concernant la vente des Billets et/ou toute mesure de sécurité pertinente) ; et
- b. garantit qu'il a obtenu le consentement de son/ses Invité(s) pour le traitement des données de ce(s) dernier(s) aux fins spécifiées à la lettre a. ci-dessus.

12.2. L'Acheteur accepte :

- a. que le partenaire de billetterie du SFC est Ticketcorner AG et que le SFC transfère les données personnelles de l'Acheteur et de son/ses Invité(s) à Ticketcorner AG afin de lui permettre de fournir les services de billetterie attendus au SFC ; et
- b. que le SFC transfère les données personnelles de l'Acheteur (et le nom de son/ses Invité[s], le cas échéant) aux Parties de l'UEFA et/ou au Propriétaire du stade (et à ses agents) et aux fournisseurs de services et aux tiers du SFC et des Parties de l'UEFA, en particulier aux prestataires en matière de sécurité du Stade et d'accès au Stade, ainsi qu'aux autorités compétentes aux fins susmentionnées, pour la réalisation de leurs activités.

12.3. Les données personnelles fournies par l'Acheteur lors de la procédure d'achat des Billets sont conservées et traitées conformément à la Politique de confidentialité du SFC, disponible à l'adresse <https://servettefc.ch/2023-uefa-youth-league/>.

12.4. En fournissant ses informations personnelles lors de la procédure d'achat des Billets, chaque Acheteur reconnaît et admet, et doit s'assurer que chacun de ses Invités reconnaisse et admette, qu'il a compris, qu'il accepte et qu'il respectera le présent article 12.

### 13. Cas non prévus

13.1. Les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du Stade se réservent le droit de modifier l'heure, la date et le lieu du Tournoi et/ou des Matches dans toute circonstance extraordinaire imprévue : cas de force majeure, raisons de sécurité et/ou décision (y compris dans le contexte du COVID-19) de toute autorité compétente ayant des répercussions sur l'organisation des Matches au Stade.

13.2. En cas d'annulation, d'arrêt, de report, de répétition du Match ou en cas de changement de site, de réduction de la capacité du Stade ou de Match disputé à huis clos, l'Acheteur peut demander le remboursement des Billets qu'il a achetés dans le cadre de la Politique de remboursement, aux conditions suivantes :

- a. le remboursement ne peut être effectué qu'à l'Acheteur (et non à un Invité) et seulement à concurrence du Prix d'achat du/des Billet(s) versé par l'Acheteur. Afin de lever toute ambiguïté, l'Acheteur n'a pas droit au remboursement des frais et dépenses encourus par lui-même et par son/ses Invité(s) en lien avec le voyage ou l'hébergement ;
- b. sous réserve des dispositions précédentes et de l'article 10, les Parties de l'UEFA, le SFC et/ou le Propriétaire du stade ne sauraient être tenus pour responsables vis-à-vis de l'Acheteur ou de son/ses Invité(s) de tout arrêt, annulation, report ou répétition du Match, changement de site, réduction de la capacité du Stade ou Match disputé à huis clos, ni de tout autre manquement ou carence dans le déroulement des Matches.

#### **14. Autonomie des Conditions générales et modifications**

- 14.1. En cas de modification des présentes Conditions générales (si nécessaire, notamment afin de garantir le bon déroulement et la sécurité du Match et/ou du Tournoi), le SFC informera chaque Acheteur de toute modification au moyen des coordonnées indiquées par ce dernier lors de la procédure d'achat des Billets, et l'Acheteur aura la possibilité d'accepter ces changements ou de résilier l'accord conclu avec le SFC.
- 14.2. Au cas où toute disposition des présentes Conditions générales devait être déclarée non avenue, sans effet, illégale ou non opposable par tout tribunal, autorité ou organisme de contrôle compétent, les autres dispositions des présentes Conditions générales resteraient en force comme si ladite disposition n'avait pas été incluse.

#### **15. Version faisant foi**

- 15.1. Les présentes Conditions générales ont été rédigées en anglais et traduites en français. En cas de divergence entre la version anglaise et la traduction française, la version anglaise fait foi.

#### **16. Généralités**

- 16.1. L'Acheteur accepte les présentes Conditions générales en son nom et en celui de son/ses Invité(s) (l'Acheteur doit donc s'assurer que chacun de ses Invités a compris, accepte et respectera les présentes Conditions générales).
- 16.2. Les présentes Conditions générales représentent la totalité de l'accord entre les parties. Une partie ne dispose d'aucune prétention ni d'aucun droit de recours concernant toute déclaration, interprétation, garantie ou engagement d'une autre partie ou en son nom en lien avec les présentes Conditions générales qui ne figure pas dans ce document ou dans les conditions générales relatives à la billetterie du SFC. En cas de conflit entre les présentes Conditions générales et les conditions générales relatives à la billetterie du SFC, les présentes Conditions générales font foi.
- 16.3. Les présentes Conditions générales sont régies par le droit suisse, sauf si le Droit applicable l'exclut. Les parties conviennent que, sauf si le Droit applicable l'exclut, les tribunaux de Genève sont compétents, étant entendu que si l'Acheteur est considéré comme un consommateur au sens du Droit applicable, toute procédure pouvant découler des présentes Conditions générales pourra être intentée devant les tribunaux du lieu de résidence ou de domicile de l'Acheteur.

#### **17. Contact**

Toute demande d'information concernant la procédure de vente des Billets doit être envoyée à l'adresse suivante :

[reservation@servettefc.ch](mailto:reservation@servettefc.ch)